



De la Pigne au Piment

Journal de la section CFDT des Douanes de Bayonne -28.02.03-

Futures réorganisations... Le Directeur lève un coin du voile

Un groupe de travail sur l'exercice du droit syndical, initié à la demande de la CFDT et auquel elle a bien évidemment participé, s'est tenu à Bayonne le 27 février 2003. L'objet de ce groupe de travail portait plus précisément sur les conditions de mise à disposition de moyens matériels aux organisations syndicales.

Les représentants de la CFDT ont saisi cette occasion pour d'une part, interpeller le directeur sur les sujets d'actualité (voir la déclaration liminaire reprise ci-après pages 3 et 4) et, d'autre part, l'interroger sur des dossiers particuliers.

Nous vous livrons ici les réponses apportées par le directeur à nos diverses interventions.

Sur les retraites et la LOLF, la réaction de M. DUSSAIN fut purement circonstancielle, dans la mesure où il admit l'impact sur le dialogue social du dossier sur les retraites et la mise à l'écart des syndicats lors des différentes phases d'activation de la LOLF. Concernant les écrits du DG dans sa note du 04 février dernier, le DR nous précisa avoir pris connaissance de celle-ci grâce à un tract de la CFDT (ce dont nous nous félicitons) et que cette prose était en définitive destinée uniquement aux sous-directeurs de la DG.

Par contre, M. DUSSAIN s'est montré nettement plus précis en ce qui concerne **la restructuration du réseau CI**. Il affirma sans ambages qu'il n'y aurait pas de nouvelles réorganisations, ni de suppressions d'effectifs touchant les services CI dans la circonscription de Bayonne. Cette information aurait d'ailleurs déjà été relayée à la DG. Voilà une déclaration qui pourrait nous rassurer vu les coupes sombres infligées dernièrement au réseau CI à Bayonne. Alors jugez de notre surprise lorsque, quelques minutes plus tard, ce même directeur nous dit que l'éventualité de fusions de services CI pourrait être examinée, si des propositions en ce sens étaient faites par les syndicats lors d'un groupe de travail à venir sur les méthodes de contrôles CI. Nous en déduisons que tout projet de réorganisation CI dans la direction de Bayonne n'est pas écarté et la vigilance reste par conséquent de mise.

A notre demande, le DR précisa également qu'il n'y aurait pas de réorganisation des services OP/CO et AG dans notre circonscription. (*bien entendu sans préciser si cet engagement se situait dans le court, moyen ou plus long terme ...*)

S'agissant de **l'évolution du dispositif de la surveillance**, M. DUSSAIN nous affirma qu'aucune réflexion n'était engagée pour l'heure à son niveau.

Dans la foulée, il évoqua la visite les 10, 11 et 12 mars, dans la direction de Bayonne, du comité des experts (MM. GATARD et ROUYERE) mandatés par le DG, et insista sur l'absence de concertation préalable sur ce sujet entre lui et cette cellule d'expertise, conformément aux directives du DG. La contribution du DR au projet de réaménagement SU se limiterait pour l'instant à la simple communication aux 2 experts de l'organigramme de la direction, de fiches-environnement reprenant la localisation des observatoires et les trafics routiers en divers points de la circonscription et de l'état des effectifs.

Le directeur nous rappela opportunément, et sans doute pour préparer les esprits, l'engagement du DG de réaliser cette réforme à effectifs constants au niveau national, ce qui en clair signifie qu'il y aura d'un côté des directions dont les effectifs vont augmenter et de l'autre des directions qui devront restituer des emplois. Et bien évidemment, toujours selon le DR, la direction de Bayonne ne devrait pas bénéficier d'effectifs supplémentaires. Sur ce point, M. DUSSAIN a voulu toutefois se montrer combatif, en déclarant qu'il n'accepterait pas un traitement différencié entre Bayonne et d'autres directions à configurations équivalentes comme PERPIGNAN.

Suite à quoi le DR nous livra quand même quelques réflexions personnelles sur le sujet :

- il reprend à son compte la proposition de création d'une structure de ciblage et d'une infrastructure de contrôle faite par la CFDT lors du groupe de travail local *Douane 2005* et projette de l'implanter à BIRIATOU
- il s'interroge sur le devenir des PPA, des CCPD et du contrôle des marchandises dangereuses (MADA), compte tenu du recentrage de l'action de la douane sur le cœur de ses missions. Concernant les CCPD, une 2^{ème} implantation est envisagée à Hendaye, après celle de Camfranc. Par ailleurs, la question de l'attribution du contrôle des MADA au tunnel du SOMPORT n'est toujours pas tranchée entre la Douane et la gendarmerie (arbitrage interministériel à venir). M.DUSSAIN souhaite obtenir rapidement des réponses de la DG sur ces questions, avant d'examiner l'organisation SU de la DR.

Enfin, il nous confirma le schéma de concertation sur le dossier de la réorganisation SU : groupe de travail national en avril, CTPC en juin, groupe de travail local à l'automne et CTPL avant la fin 2003.

La CFDT craint que les personnels ne soient mis une nouvelle fois devant le fait accompli. Pour cette raison et pour appuyer les revendications des douaniers, la CFDT a appelé le 25 janvier à la tenue d'une réunion intersyndicale nationale.

Les discussions ont porté ensuite sur le point à l'ordre du jour (***affectation de moyens matériels pour l'exercice de l'activité syndicale***) et ont abouti aux résultats suivants :

- installation d'un poste informatique avec accès à intranet et à la messagerie et d'un télécopieur dans le local syndical commun à Bayonne
- mise à disposition d'un local syndical commun équipé à BIRIATOU à échéance de 2005 dans le cadre de la réhabilitation de la plate-forme autoroutière.

D'ailleurs, sur ce dernier point et suite à notre demande, M. DUSSAIN s'est engagé à donner une information claire aux agents sur les ***projets immobiliers en cours BIRIATOU***.

Enfin, nous sommes une nouvelle fois intervenu sur le dossier récurrent de la rénovation de l'immeuble de **Bayonne CRD**, pour lequel le directeur nous précisa que :

- l'appel d'offres publiques était lancé
- la date de remise des soumissions est fixée au 15 avril 2003
- une pré-convention entre la douane et la DDE a été établie pour le relogement du service dans le bâtiment jouxtant le CRD
- les travaux devraient débuter au courant de l'été 2003 et durer 6 mois.

Déclaration d'actualité liminaire CFDT

Groupe de travail du 27 février 2003

Monsieur le directeur,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour évoquer l'exercice du droit syndical et notamment, dans ce cadre, les conditions de mise à disposition des moyens matériels aux OS dans la circonscription de Bayonne.

Sans mésestimer l'importance de ce sujet qui participe du dialogue social tant prôné par nos gouvernants, permettez-nous d'évoquer en préambule les dossiers d'actualité, qui constituent malheureusement par la façon dont ils sont abordés par l'administration autant de sujets d'inquiétude pour les personnels des douanes.

Tout d'abord, ce sont les dossiers qualifiés de transversaux qui s'imposent à nous, à savoir :

- ***les retraites**, où nos acquis sociaux, notamment la durée de cotisation pour le calcul du droit à pension, pourraient être remis en cause de façon unilatérale. Les conséquences qu'engendre cette réforme vont peser sans nul doute sur le climat social dans les mois à venir et la douane ne sera pas à l'abri de ces turbulences.*
- ***La LOLF**, où la logique de rentabilité statistique à court terme, qui prévaudra au détriment de la qualité du service public, aura des incidences sur le service et les personnels. Le fait que les OS ont été maintenus à l'écart de toutes les phases de mise en œuvre de la LOLF, que ce soit plus particulièrement de la définition des indicateurs ou des expérimentations, ne laisse augurer rien de bon sur les intentions de nos dirigeants.*

*Vient ensuite le dossier de **modernisation du MINEFI**, et sa transposition douanière :*

Les sujets d'inquiétude ne manquent pas sur ce point et la note du directeur général des douanes du 4 février dernier, adressée aux directeurs régionaux à ce sujet, est édifiante pour ne pas dire scandaleuse, tant elle fait fi de toute humanité et stigmatise une partie des agents.

Sont évoqués dans les écrits du DG :

- D'une part, **la rémunération au mérite** qui semble bien n'être qu'une première étape et devrait être suivie de **mutations autoritaires** et d'une **réduction des garanties des personnels dans les procédures de licenciement**. La CFDT condamne une nouvelle fois toute forme de prise en compte du mérite qu'il s'agisse de modulation des primes, de réduction d'échelon, de liste d'aptitude ou de notation.
- D'autre part, **la restriction du droit de grève** par un retour au trentième indivisible (c'est-à-dire que toute grève inférieure à une journée est décomptée pour une journée sur la paie) et **la surveillance accrue des absences syndicales**.

Ces mesures s'apparentent bien une tentative de mise au pas des personnels pour essayer de faire passer en force les projets ministériels nuisibles au service public.

Doivent être cités enfin les dossiers, non moins importants, touchant à l'organisation des services :

- En 1^{er} lieu, **la restructuration du réseau CI** où la concentration de fait des opérations déclaratives au sein des recettes principales de la DR de Bayonne a conduit à la suppression de la presque totalité du réseau local et par conséquent à une dégradation du service public de proximité. Les projets de réaménagement de la DG qui comportent entre autres la fusion des SACI et des services de viticulture montrent que les réorganisations devraient se poursuivre.
- En second lieu, **l'évolution du dispositif de la surveillance** où les projets de l'administration de positionnement des brigades sur les axes concentrant les flux et à proximité des nœuds de communication, ainsi que l'évocation d'une taille critique des unités laissent présager de nouvelles fusions et donc suppressions de brigades.

Aussi, Monsieur le directeur, nous tenons à vous interpellier plus spécialement sur ces 2 derniers dossiers, car nous ne sommes pas dupes de ce qui actuellement se trame en coulisses. Nous avons le sentiment qu'au niveau de la direction de Bayonne, les décisions de réorganisation tant des services CI restants, que des unités de la surveillance sont déjà arrêtées et que les discussions à venir ne serviront que d'alibi à une pseudo-concertation. Alors, dans un souci de transparence et face à l'inquiétude légitime des agents, pouvez-vous communiquer dès à présent aux personnels l'état d'avancement de vos travaux et vous engager à ce que tous les points de la réorganisation fassent l'objet de négociation avec les OS ?

Il s'agit là de votre responsabilité et les agents n'attendent pas une autre attitude de votre part. Dans le cas contraire, la CFDT ne pourra qu'appeler à la mobilisation contre tout projet de réorganisation qui ne tiendrait pas compte de l'intérêt des personnels et du service public douanier.